

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 16 juillet 2021 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.demat.ampa.fr, pour le marché relatif à l'**Ingénierie globale transversale d'accompagnement à l'élaboration du projet de revitalisation en vue de la signature d'une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre du dispositif Petites villes de demain**

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 7 octobre 2021.

DECIDE

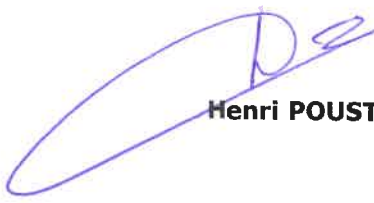
Article 1 : le marché concernant l'**Ingénierie globale transversale d'accompagnement à l'élaboration du projet de revitalisation en vue de la signature d'une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre du dispositif Petites villes de demain** est attribué à la Sté COBA - 44 Nantes pour un montant HT de 49 840.00 € HT.

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : il sera rendu compte sans délai de la présente décision par tout moyen à tous les conseillers communautaires et aux nouveaux élus ainsi que lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Fait à Mourenx, le 11 octobre 2021

**Le Président,
Par délégation,**


Henri POUSTIS

